

# CORONAVIRUS

## VISITES

Afin de garantir le bon déroulement des visites, les visiteurs doivent respecter strictement les mesures ci-dessous. En cas de non-respect de ces dispositions, l'Hôpital du Valais se réserve le droit de dénoncer les contrevenants aux autorités compétentes.

Valable dès le 3 décembre 2021



L'accès aux visiteurs et intervenants externes à l'hôpital est réservé aux personnes pouvant présenter un certificat COVID à l'entrée. (Les personnes ne disposant pas d'un Certificat COVID sont invitées à présenter un test négatif valable.)

Les visiteurs des urgences peuvent être dispensés du certificat COVID, mais sont soumis au traçage.

En maternité et pédiatrie, les visiteurs de plus de 12 ans doivent présenter un certificat COVID. Les pères en sont exemptés lors de l'accouchement, mais restent soumis au traçage. Lors des visites en maternité, comme les autres visiteurs, ils doivent présenter un certificat COVID.



Les visiteurs ne doivent pas présenter de symptômes respiratoires, de fièvre ou être en isolement ou en quarantaine dus au COVID.



Tout patient ambulatoire et visiteur de l'hôpital doit porter un masque et se désinfecter les mains à l'entrée.



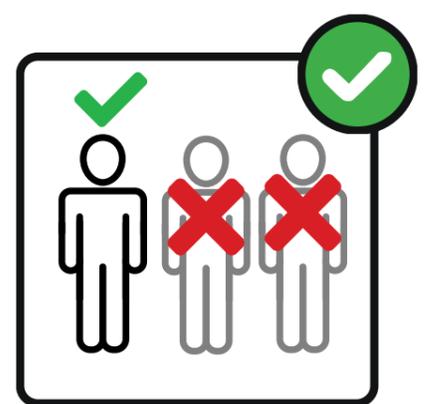
Les cafétérias sont réservées au personnel.



Les visites auprès de patients atteints du Covid-19 et en isolement ne peuvent avoir lieu que de manière exceptionnelle (en cas de fin de vie), après autorisation du service médico-soignant concerné.



Les visites dans les services des soins intensifs et soins continus ne peuvent se faire qu'après autorisation du service médico-soignant concerné.



Maximum de 1 visiteur par patient.

Maximum de 2 visiteurs par chambre.

Durée 30 minutes maximum en cas de visite supplémentaire.

Exceptions possibles pour les deux parents et la fratrie en pédiatrie.